## ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2009

# ÉVOLUTION INSTITUTIONNELLE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET DE MAYOTTE - (n° 1843)

Commission	
Gouvernement	

### **AMENDEMENT**

N° 10

présenté par M. Aly

#### **ARTICLE 42**

À l'alinéa 4, après la deuxième occurrence du mot :

« collectivité »,

insérer le mot :

« territoriale ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.